

On ne put s'entendre sur celui qui lui succéderait (1) ; et il résulta de ce fait un long interrègne (2).

Les citoyens de Lyon choisirent ce moment pour se venger des longues vexations qu'ils avaient eu à subir du Chapitre (3).

Un acte d'autorité exercé par les officiers du Chapitre (4) fut le signal de la guerre (1269) (5). Une première trêve conclue le 27 juin 1269 (6) resta sans résultats.

Les Lyonnais l'employèrent à se créer au dehors des

f° 36 et s. ; *Bibliothèque de la ville de Lyon*, Mss. U, 907.) — Il faut ajouter que, de 1246 à 1268 époque de sa démission, Philippe n'avait administré le siège de Lyon que de loin « per vicarios et suffraganeos, » se trouvant alors en Italie. (*Lugd. sacro-prof.*, même passage.)

(1) *Lugd. sacro-prof.*, même passage.

(2) Dans cet intervalle, les Lyonnais, dès 1264, auraient fait la guerre aux chanoines de Saint-Jean (ou de Lyon) et de Saint-Just, s'il fallait en croire un inventaire manuscrit des archives du Chapitre de Saint-Just (*Arch. dép. du Rhône*, G. 4555), V. n° 1, — 3^e arm., — 9^e liasse. — Justice séculière de Saint-Just. — Le fonds n'étant pas classé, je n'ai pu contrôler la cote de l'inventaire. Mais j'ai la conviction que cette date de 1264 (février 1264) est un « lapsus calami » et qu'il faut lire 1269.

(3) *Mémoires de la société de Genève* (T. I, 1841). Documents, p. 48 et suiv.

(4) L'emprisonnement d'un bourgeois de Lyon, Nicolas Amadoris. (V. *Ménes.*, pr. p. 7. Hi sunt articul.) — Le Chapitre contestait la qualité de citoyen de Lyon audit Amadoris. (V. *Ménes.*, pr. p. 7. Hæ sunt expositiones, etc.)

(5) Un chanoine de Saint-Just a fait de cette guerre l'objet d'un travail spécial inséré dans les pièces justificatives de Ménesrier. (*Tractatus de Bellis et Judiciis quæ fuerunt inter eanonicos S. Joannis Lugduni et canonicos Sancti-Justi ex unâ parte et cives Lugdunenses ex altera*).

Le récit de ce chanoine a été mis à contribution par la plupart des historiens lyonnais.

(6) Trêve accordée aux Lyonnais par l'Eglise. *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram, vol 13, n° 1 bis. — *Ménesrier*, pr. p. 2. — *Monfalcon* (Doc.) p. 431 et 432.